



## POLITIQUE FAMILIALE

### DROITS ET DÉMARCHES

## Impôt sur le revenu : barème

Le barème de l'impôt sur le revenu sert à calculer le montant de l'impôt.

### 5 TRANCHES

A chaque tranche de revenu est appliqué un taux d'imposition spécifique.

Fraction du revenu net imposable	Taux d'imposition
jusqu'à 9 690 €	0%
de 9 690 à 26 764 €	14%
de 26 764 à 71 754 €	30%
de 71 754 à 151 956 €	41%
supérieur à 151 956 €	45%

### MODE DE CALCUL

Le montant de l'impôt se calcule en divisant le revenu net imposable par le nombre de parts de quotient familial. A ce chiffre sont appliqués les taux d'imposition ci-dessus.

#### *Exemple de calcul :*

- un foyer fiscal de 3 personnes (un couple marié avec un enfant à charge)
- un revenu net imposable : 75 000€

$$75\ 000 / 2,5 = 30\ 000$$

fraction jusqu'à 9 690€ : 0€

$$\text{de } 9\ 690 \text{ à } 26\ 764 : (26\ 764 - 9\ 690) \times 14\% = 2\ 390,36\text{€}$$

$$\text{de } 26\ 764 \text{ à } 30\ 000 : (30\ 000 - 26\ 764) \times 30\% = 970,80\text{€}$$

$$\text{montant impôt pour chaque part au foyer fiscal} : 2\ 390,36 + 970,80 = 3\ 361,16\text{€}$$

$$\text{montant total impôt brut} : 3\ 361,16 \times 2,5 = 8\ 402,90\text{€}$$

### IMPOT BRUT ET IMPOT NET

Le montant de l'impôt ci-dessus, en application des parts de quotient familial et des taux d'imposition, est appelé impôt brut.

Le montant de l'impôt net à payer s'obtient en appliquant ensuite divers mécanismes fiscaux comme le plafonnement du quotient familial, et les réductions ou crédits d'impôts applicables.

#### *Exemple d'application du plafond du quotient familial et calcul de l'impôt net à payer :*

- la demi-part pour enfant à charge est plafonnée à 1 508€.
- pour calculer si le plafonnement prend effet, on fait la différence entre l'impôt brut où la demi-part s'applique (ci-dessus), et le même impôt fictif si elle ne s'appliquait pas (ci-dessous).

- le même couple, sans présence d'enfant, aurait payé :

$$75\ 000 / 2 = 37\ 500$$

fraction jusqu'à 9 690€ : 0€

$$\text{de } 9\ 690 \text{ à } 26\ 764 : (26\ 764 - 9\ 690) \times 14\% = 2\ 390,36\text{€}$$

de 26 764 à 37 500 :  $(37\,500 - 26\,764) \times 30\% = 3\,220,80\text{€}$   
montant impôt pour chaque part au foyer fiscal :  $2\,390,36 + 3\,220,80 = 5\,611,16\text{€}$   
montant total impôt brut :  $5\,611,16 \times 2 = 11\,222,32\text{€}$   
effet du quotient familial plafonné :  $11\,222,32 - 1\,508 = 9\,714,32\text{€}$   
L'avantage octroyé par la demi-part du quotient familial ne peut excéder le plafond (1 508€). Or dans le premier exemple donné il est supérieur : l'impôt net à payer sera donc finalement de 9 714,32€ (le calcul qui s'applique est le calcul avec quotient familial plafonné).

**OU S'ADRESSER ?**

<http://www.impots.gouv.fr/portal/static/home.html>